

---

Téléphone : 02 54 80 94 13  
Télécopie : 02 54 80 89 96

**SEANCE DU 08 JUILLET 2009**

L'An deux mil neuf, le huit juillet, à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F,  
Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl., TOURNEUX A, FARDEL E,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Franck NERACOU LIS a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 03 Juillet 2009

Nb de membres en exercice : 11      Nb de membres présents : 11      Nb de votants : 11

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2009**

Le compte-rendu de la séance du 16 Juin 2009 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE MATERNITE COLLECTIVE PAR LA SCEA « LA FOUGERE »**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 9 Juin 2009, autorisant la SCEA LA FOUGERE à exploiter une maternité collective de porcs au lieudit « La Fougère » à ST AGIL, a été réceptionné en Mairie le 23 Juin 2009 et certifié qu'il a procédé à son affichage le 24 Juin 2009. Ce document a été mis en ligne sur le site INTERNET de la commune avec accord des services préfectoraux.

Afin que le Conseil Municipal puisse mieux appréhender l'ensemble du dossier, Mr Le Maire fait part qu'il a adressé un mail au service de l'environnement de la Préfecture pour obtenir une copie de l'ensemble des avis énumérés dans l'arrêté préfectoral. Par mail, le service a répondu favorablement à notre demande et rassemble les pièces avec les services de DDSV. L'ensemble sera transmis dès que possible.

Quant au permis de construire tacite, Mr Le Maire propose de le dénoncer.

Après discussion, la majorité des membres du conseil municipal charge Mr Le Maire de prendre un arrêté retirant le permis tacite délivré sur le PC 041 197 09 N0002 en raison des vices le constituant et de son caractère illégal.

La rédaction de ce document sera soumise à un avocat pour avis. Un exemplaire de cet arrêté sera adressé au pétitionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Jean-Pierre FUSIL propose de renoncer de fournir à la SCEA LA FOUGERE une quantité d'eau supérieure à 2 000 m<sup>3</sup> par an.

Monsieur Jean-Pierre BIARD considère qu'il y a une discordance entre les résultats d'analyses d'eau fournis par la DDASS et les éléments circulants par rapport au dossier de la SCEA LA FOUGERE.

**SICTOM MONTOIRE-LA CHARTRE S/ LE LOIR - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2008**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2008 présenté par le SICTOM de MONTOIRE - LA CHARTRE SUR LE LOIR.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Considérant les factures impayées par Mr Nicolas PERRIER, locataire à Saint Agil jusqu'en 2005, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme globale de 2 937,90 € qui sera imputée comme suit :

2 708,29 € à l'article 654 du budget primitif communal 2009

201,09 € à l'article 654 du budget primitif d'AEP 2009

28,52 € à l'article 654 du budget primitif d'Assainissement 2009

### **REDEVANCE CAMPING ET JETONS DE DOUCHES**

Il est décidé de reconduire les tarifs de redevance du camping appliqués depuis 2008 pour 2010.

Le prix du jeton de douches est fixé à 1,00 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **SUBVENTIONS SEJOURS LINGUISTIQUES 2009**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 80 Euros au Collège Alphonse Karr de MONDOUBLEAU afin de participer au financement des séjours linguistiques organisés au cours de l'année scolaire 2008-2009.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Economie locale

Mr Le Maire fait part du courrier de l'Entreprise Insolite & Tradition de Droué spécialiste en confiture, sollicitant un local pour le transfert de leur activité.

De même, Sylvie BUSCHHOFF, gérante de la Sellerie Percheronne, a émis le souhait de devenir propriétaire du local communal qu'elle occupe au 8, Rue des Templiers. Possibilité d'étudier sa demande sous forme de location - vente.

Nettoyage du château d'eau : à faire au cours de l'automne 2009.

Le Maire,  
J. RONCIER.